

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 002-3672/18/BM

■ Attribution d'une subvention dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille à l'association Aix-Marseille Métropole French Tech - Approbation d'une convention MET 18/7223/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, d'Aix-Marseille-Provence est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique avec de nombreux acteurs industriels qui se positionnent de la fabrication des cartes à puces à la production de jeux vidéos, en passant par l'e-commerce, l'e-tourisme, les logiciels ou les applicatifs à destinations du mobile...

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique.

Depuis, Aix-Marseille French Tech développe une stratégie ambitieuse, déclinée sur les priorités suivantes :

- favoriser l'émergence des startups, accélérer leur croissance et en réduire la mortalité,
- faire rayonner le savoir-faire du territoire à l'international,
- fixer et importer les talents sur le territoire,
- capitaliser sur les projets phares pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation,

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 mai 2018

- développer au service du numérique l'emploi en stimulant les filières à fort potentiel de croissance,
- stimuler l'innovation et la croissance économique par les nouveaux usages du numérique,
- accompagner la transition numérique des métiers « traditionnels »,
- veiller à l'adéquation des dispositifs de formation aux besoins de développement de la filière numérique.

Le 12 novembre 2014 la Secrétaire d'État au Numérique, décernait le label French Tech au territoire d'Aix-Marseille. Initialement attribuée pour une période expérimentale, cette labellisation a été reconduite le 25 juillet 2016.

En complément de la labellisation des Métropoles French Tech, l'État a lancé, en avril 2016, un appel à projet sur les réseaux thématiques French Tech. Quatre candidatures correspondant au positionnement du territoire, ont été retenues à savoir :

- Objets connectés (IOT/Manufacturing),
- Sports,
- Santé (HealthTech),
- CleanTech/Mobility.

Après plus de trois ans de portage et d'animation par l'Association Medinsoft qui a permis de lancer une dynamique fédératrice au sein du territoire, les collectivités ont lancé en janvier 2018 un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de renforcer les actions de croissance économique et d'internationalisation des start-ups innovantes du territoire.

Dans ce cadre, l'association AMFT 2.0 a été déclarée vainqueur de cet Appel à Manifestation d'Intérêt et prend la responsabilité du portage du label depuis avril 2018.

Constituée d'une équipe d'entrepreneurs ayant fait leurs preuves pour le développement d'entreprises innovantes et disposant de réseaux pour le financement de start-ups et de relais d'influence à l'international, les membres d'AMFT 2.0 s'engagent sur les grands axes suivants de la feuille de route d'Aix-Marseille French Tech :

- **Ambition 1 : Appui à la création et à la croissance de startups**
- **Ambition 2 : Attractivité du territoire et Internationalisation des startups**
- **Ambition 3 : Coordination**
- **Ambition 4 : Communication et visibilité de l'écosystème numérique**

Afin de soutenir ces ambitions, l'association Aix-Marseille Métropole French Tech s'engage à suivre la feuille de route suivante qui permettra de structurer sa démarche de développement au service des start-ups innovantes du territoire :

1) - Structuration de l'association

L'année 2018 sera en premier lieu marquée par :

- Le recrutement de membres (start-up notamment) dont le nombre légitimera les actions menées par l'Association
- la mise en place de la gouvernance de l'association
- la mise en place de groupes de travail alliant les membres du collectifs aux différents acteurs du territoire

L'association est composée de 3 catégories de membres :

- Les entrepreneurs de sociétés technologiques, qui élisent le collège entrepreneur au Conseil d'administration
- Les structures d'accompagnement qui élisent le collège Structure d'Accompagnement

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 mai 2018

- Les partenaires qui ne disposent d'aucun membre élu au Conseil d'Administration

Concernant la refonte des statuts, la nouvelle version prendra en compte les éléments suivants

2) – Création du Comité stratégique

Un comité stratégique sera mis en place et regroupera le bureau de l'association et les financeurs publics. Ce comité se réunira à l'initiative des financeurs sur la base de deux réunions annuelles ayant pour objectif :

- De définir la stratégie de l'association pour l'année N+1
- De faire un point d'étape en cours d'année sur la réalisation des objectifs

3) – Mise en place de groupes de travail portés par le collectif d'entrepreneurs à l'initiative du projet

Ces groupes de travail sont dirigés par les membres du collectif et ouverts aux acteurs territoires en fonction de leurs souhaits et de leurs compétences.

Les groupes de travail définis à ce jour sont :

- Business
- Culture
- Education / formation
- Femmes in tech
- Financements
- International
- Open innovation / grands groupes
- Relations structures d'accompagnement

4) Renouvellement du label French Tech

Une commission sera nommée début avril pour travailler et présenter le dossier de renouvellement du label French Tech. Cette commission pourra se faire assister si nécessaire par un consultant.

La coordinatrice Aix-Marseille French Tech, embauchée en CDI à compter du 1^{er} avril 2018, participera activement à l'élaboration du dossier

Le rôle d'Aix-Marseille Métropole French Tech est de s'impliquer au côté des collectivités qui portent le label.

5) Coordination

L'association Aix-Marseille Métropole French Tech a pour vocation de promouvoir le label FRENCH TECH en s'appuyant sur les acteurs du territoire pour soutenir et valoriser leurs actions. A ce titre, le rôle de l'association sera :

- De recueillir les attentes des startups et des structures d'accompagnement
- De suivre les programmes mis en place au niveau national par les structures mandatées par les instances (Pass French Tech par exemple)
- De s'associer aux actions de Marseille Promotion
- De coordonner les réseaux thématiques (Santé, Clean Tech, IOT, Sport) avec les pôles de compétitivité en charge de l'animation de ces réseaux

6) Communication

L'association mettra en place dès que possible une information régulière et ciblée de ses membres

A ce titre, l'association mettra en place, dès que possible :

- Un site internet propre
- Une newsletter hebdomadaire

Les actions de communication comprennent également :

- L'animation mensuelle du réseau
- La gestion de la marque « french tech » et la déclinaison des logos

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 mai 2018

- La mise en place et le suivi d'une stratégie de partenariat et de labellisation des structures de l'écosystème French Tech

7) International

L'international est un axe fort de l'Association Aix-Marseille-Métropole French Tech

Pour 2018, les objectifs sont :

- L'accompagnement des start-ups régionales à des salons (CES, VIVATECH et autres salons)
- Le soutien des actions menées par Provence Promotion
- La connexion des start-ups du territoire avec les réseaux internationaux à travers notamment les membres du collectif
- Le développement de réseaux internationaux (french tech hub) par le biais, notamment, d'une communication auprès des réseaux français à l'étranger
- Un focus sur l'Afrique est prévu avec notamment la participation à l'évènement « Emerging Valley » en novembre 2018

8) Financement

Le Financement est un axe majeur de développement des start up.

L'association a vocation à faciliter l'accès des start up du territoire aux financements haut de bilan.

Dans ce cadre, deux actions majeures sont programmées en 2018 :

- La mise en place d'un hub, identifié par les VC nationaux et internationaux comme une place forte du financement sur le territoire ; le lieu de ce hub reste à définir
- La création d'un « South Tech Festival » en soutien des événements programmés sur le Territoire les 6 et 7 juillet prochain dans le cadre du Digital Tour ; les événements majeurs de ce festival seraient :
 - o 5 juillet : organisation d'un « digital day » avec les écoles de code (organisation d'ateliers grand public de sensibilisation au code)
 - o 5 juillet : soirée French Tech / France Digital avec les VC
 - o 6 juillet : journée officielle France Digital
 - o 7 juillet au soir : grande soirée à The Camp
 - o Création d'un start up corner pour le week end où 30 000 étudiants sont attendus sur les plages du Prado

9) Formation / Compétence

Un groupe de travail dédié a été mis en place et a initié un travail en profondeur afin d'appréhender au mieux les besoins sur le territoire, en lien avec de nombreux partenaires.

Sont envisagées :

- La création d'une école de type ECOLE 42
- Le développement de formation aux métiers du numérique maillées avec des universités / institutions internationales pour augmenter le rayonnement et l'attractivité du territoire

10) Création et développement de relations d'affaires

Deux axes majeurs de développement sont envisagés pour 2018 :

- Déclinaison d'actions autour du thème « Ton territoire, ton premier client » visant notamment à multiplier les occasions de visibilité et de RDV d'affaires entre l'offre et la demande sur le territoire avec un objectif business assumé
- La mise en œuvre des relations entre les start up et les grands groupes afin :
 - o d'accélérer les relations génératrices de business (relations commerciale ou collaborations technique) entre les entreprises matures et les startups;
 - o de fédérer l'ensemble les acteurs économiques de la région PACA autour de modèles et idées disruptives;

Le rôle d'Aix-Marseille Métropole French Tech dans cette organisation sera de fédérer les start ups autour

de cet évènement.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation d'Aix-Marseille French Tech du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018, le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence s'élèvera à 142.500 euros, représentant 41 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 350 500 €.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 52 500 € pris en charge par la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- 90.000 € pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 005-2871/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole,
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix le 15 mai 2018,
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 mai 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir le label Aix-Marseille French Tech et l'association Aix-Marseille Métropole French Tech qui le porte depuis le 1^{er} avril 2018.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Aix-Marseille Métropole French Tech une subvention totale de 142 500 € au titre de la gouvernance et du portage du label Aix-Marseille French Tech

- 52 500 € pris en charge par la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- 90.000 € pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure avec l'association Aix-Marseille Métropole French Tech sont approuvés.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 mai 2018

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- 52 500 € seront pris en charge sur le budget centralisé métropolitain. La dépense en résultant sera imputée sur le budget centralisé métropolitain 2018, sous-politique B370 chapitre 65 - nature 65748 - fonction 61.

- 90 000 € seront pris en charge sur le budget du Territoire du Pays d'Aix (CT2). La dépense en résultant sera imputée sur l'état spécial du territoire, sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART